



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 26/03/24 en présence et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Fatah LARAB

Absent : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°25920870 AS PARIS / SOLITAIRES D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif absence de l'équipe de SOLITAIRES.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris Solitaires Est et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

De ce fait, l'AS PARIS doit toujours fournir les AOT d'un terrain de repli pour leurs deux prochaines journées à domicile, les matches concernés sont :

Match N° 25920890 AS PARIS / ENFANTS GO D1 du 06/04/24.

Match N° 25920899 AS PARIS / PARIS 13 ES du 12/05/24.

Match N° 25946155 ES SEIZIEME 2 / PUC 2 D2 du 07/04/24

Courriel de l'ES SEIZIEME du 19/03/24 demandant le report de la rencontre au 13/04/24 ou 20/04/24 au motif indisponibilité de l'éducateur pour des raisons professionnelles.

Le motif n'est pas retenu par la commission, l'accord du club adverse doit être obtenu et soumis à la commission.

Match N° 25966603 VIKING PARIS / PARIS ALESIA 2 D3.A du 17/03/24

Courriel de PARIS ALESIA du 21/03/24 nous signale l'inversion du score 1/3 pour PARIS ALESIA.

La commission demande un rapport de M. l'arbitre via la CDA.

Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RC PARIS 18 D3.B du 31/03/24

Courriel de l'ES SEIZIEME du 26/03/24 demandant le report de la rencontre au motif stade fermé.

Les deux stades habituels du club sont fermés ce jour-là, la commission fixe la rencontre au 14/04/24 sans oublier les trois arbitres officiels prévus initialement.

SENIORS FEMINIENS

Match N° 26849449 US PARIS XI / AC PARIS 15.2 D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24

Match N° 26849452 US PARIS XI.2 / SALESIENNE D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24

CDM

Match N° 27298367 VASCO DE GAMA / RC PARIS 18 D1 du 24/03/24

Courriel du 20/03/24 de Racing Club 18 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe du Racing Club 18.

ANCIENS

Match N° 25925844 RACING CLUB 18 / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 24/03/24

Courriel de RC PARIS 18 du 25/03/24 signalant que le score est de 4/1 et non pas 4/2. Rapport de l'arbitre qui confirme.

La commission entérine le score de 4/1 en faveur du Racing Club 18.

Match N° 25925978 SUPERNOVA / GUYANE FC D2.A du 24/03/24

Courriel de SUPERNOVA du 24/03/24 nous signalant l'inversion du score, 2/0 pour SUPERNOVA. Rapport de l'arbitre qui confirme.

La commission entérine le score de 2/0 pour Supernova.

Match N° 25926084 VIKING PARIS / ST CHARLES D2.B du 24/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif absence de l'équipe de ST CHARLES.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de St Charles et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 25928918 COURONNES / PUC 2 D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930441 BON CONSEIL 2 / TERNES D4.A du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain fermé à cause d'Alerte tempête.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930533 UFCP 17 2 / NICOLAITE CHAILLOT D4.B du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain fermé à cause d'Alerte tempête.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930330 ENFANTS PASSY / US PARIS XI D4.B du 23/03/24

Rapport des deux clubs,

Lecture de la FM match non joué au motif absence de l'équipe de ENFANTS PASSY.

La commission rappelle qu'il est obligatoire d'établir une feuille de match lorsqu'une rencontre reste inscrite au calendrier, quel que soit les informations glanées après la fermeture du district. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe des Enfants de Passy (1^{er} forfait) et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 16

Match N° 25926396 PARIS EST SOLITAIRES / PITRAY OLIER PARIS du 24/03/24

Lecture de la FMI, le club recevant est absent.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris Est Solitaires et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926840 ESP PARIS 19.3 / TERNES PO D3.D du 17/03/24

Reprise de dossier PV du 19/03/24 - La commission demande un rapport circonstancié à l'arbitre du match et aux deux éducateurs des deux équipes en présence. (Décision sera prise lors de la séance du 26/03/24)

Réception du rapport de Ternes Paris Ouest qui confirme l'abandon de terrain.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ternes Paris Ouest (-1pt ; 0but) et attribue le gain à l'équipe 3 de l'Espérance Paris 19 (3pts ; 1but). Le dossier est transmis à la commission de discipline pour les sanctions.

Match N° 25926845 TERNES PO / ES SEIZIEME 4 D3.D du 24/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe de l'ES SEIZIEME

Courriel de l'ES SEIZIEME du samedi 23/03/24 déclarant forfait.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 4 de l'ES seizième et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 18

Match N° 25926965 ANTILLAIS PARIS 19 / US PARIS XI D2 du 24/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif nombre de joueurs insuffisant de l'équipe de US PARIS XI.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Paris XI et lui inflige une amende de 40 € (Cf.

annexe financière)

Match N°25927235 ENFANTS PASSY / RACING CLUB 18 D3.B du 31/03/24

Courriel des ENFANTS PASSY du 25/03/24 demandant de remettre la rencontre à sa date initiale 28/04/24 le club ne s'est pas rendu compte d'avoir validé légèrement sur un match à enjeu.

La commission remet cette rencontre à la date initiale du calendrier le 28/04/24.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

25926960 ES PARISIENNE / MACCABI PARIS 2 U18 D2 du 24/03/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassé)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMINIENS D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassé)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1

CFFP (PV du 20/02/24 discipline déclassé)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

ATTENTION APPELEE

La date butoir des ¼ de finale est repoussée au 14/04/24 dans toutes les catégories par équité et également en raison d'avis de tempête annoncé sur la fin de semaine.

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

Les finalistes sont **MACCABI PARIS METROPOLE 2** et **SALESIENNE DE PARIS 2**.

Coupe Anciens

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE CDM

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage effectué le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe 75 U20

Les finalistes sont **ENFANTS GOUTTE D'OR** et **PARIS 13 ATLETICO**.

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 31/03/24 - tirage effectué le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

COUPE 75 U16

1/4 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 27/02/24

1/2 finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe U16 Amitié

Les finalistes sont **PARIS 13 ATLETICO 3** et **P.U.C. 3** sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 U14

1/2 finale le 30/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 30/03/24 – 1^{er} finaliste **Paris Alésia 2**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finale le 11/05/24 **AS 116-17 Le Brio / BRETONS PARIS**.

ATTENTION lorsqu'une date butoir est prévue et qu'à cette date une rencontre prioritaire est programmée, la rencontre de coupe doit avoir lieu en semaine. Si 10 jours avant la date butoir, le club recevant n'a pas de possibilité pour accueillir le match, ce dernier sera inversé automatiquement. Dépassé la date butoir sans que la rencontre ait lieu, les équipes seront déclarées forfait avec les pénalités prévues à l'annexe financière.